

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 695

présenté par
Mme Genetet et Mme Vignon

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité À l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« France »

insérer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.